



Ville de
Breil sur Roya

DEPARTEMENT DES
ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

en exercice	19
présents	15
votants	18

Le lundi 22 avril 2024 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 avril 2024

DELIBERATION

N° 96/2024

PRÉSENTS : Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Isabelle SAUVE, Paul REY, Julia BONNET, Francis FRECOURT, Renaud LEFEBVRE, Jean-Louis TAYLOR, Marie-Noëlle GISBERT, Colette BENOUAHAB, André IPERT, Danielle GASTALDI.

OBJET :

Attribution du marché de travaux relatif à la réhabilitation complète du bâtiment communal de l'Isola

ABSENTS : Herbert WOLFERS, Karine BOETTI, Jérôme BOUERI, Michel BRAUN.

ONT DONNÉ POUVOIR : Herbert WOLFERS à Sébastien OLHARAN, Jérôme BOUERI à Audrey ROSSI, Michel BRAUN à André IPERT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Paul REY

Rapporteur : Sébastien OLHARAN, Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 du Code de la commande publique ;

Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 du Code de la Commande publique ;

Vu l'avis d'appel public à la concurrence fixant la date limite de réception des offres du marché de travaux ;

Monsieur le Maire propose d'attribuer comme suit le marché de travaux pour la réhabilitation complète du bâtiment communal de l'Isola :

- Lot n° 1 « désamiantage / démolition » attribué à l'entreprise PASTORELLI pour un montant de 59 031 € HT.
- Lot n° 2 « Toiture » attribué à l'entreprise PASTORELLI pour un montant de 53 800 € HT.

- Lot n° 3 « toit terrasse » infructueux.
- Lot n° 4 « Cloisons » attribué à l'entreprise PASTORELLI pour un montant de 88 100 € HT.
- Lot n° 5 « Sol souple » attribué à l'entreprise SILENCE CONFORT pour un montant de 7 941 € HT.
- Lot n° 6 « Faux plafonds » attribué à l'entreprise SILENCE CONFORT pour un montant de 23 384 € HT.
- Lot n° 7 « Menuiserie » attribué à l'entreprise LANTERI pour un montant de 67 155 € HT avec une option à 29 774 € HT.
- Lot n° 8 « Peinture » attribué à l'entreprise ARTEFACE pour un montant de 79 039 € HT.
- Lot n° 9 « Courant faible » attribué à l'entreprise BOETTI pour un montant de 60 172 € HT avec une option à 9 010 € HT.
- Lot n° 10 « Plomberie » attribué à l'entreprise ROYA CHAUFFAGE pour un montant de 24 569 € HT.
- Lot n° 11 « chauffage, ventilation, climatisation » attribué à l'entreprise BOETTI pour un montant de 47 612 € HT avec une option à 30 200 € HT.
- Lot n° 12 « Voirie et réseau divers » attribué à l'entreprise PASTORELLI pour un montant de 52 120 € HT.
- Lot n° 13 « Isolation extérieure » attribué à l'entreprise FERRE BATIMENT pour un montant de 59 670 € HT.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

APPROUVE l'attribution du marché de travaux ci-dessus proposée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants avec les entreprises suscitées, ainsi que toutes pièces afférentes au dossier.

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire du Séance

Paul REY

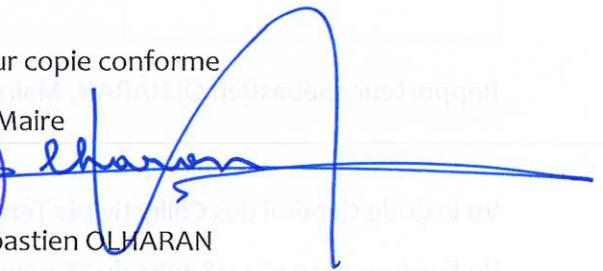


Pour copie conforme

Le Maire



Sébastien OLHARAN



Délibération rendue exécutoire par publication
et transmission en Préfecture le



Le Maire

Sébastien OLHARAN

